



AVIS DE COURSE

RAID DES BALEINES 2023

L'ASCR

GRADE 4

10 ET 11 JUIN 2023

LA ROCHELLE – LA COUARDE – LA ROCHELLE

PREAMBULE

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1 RÈGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après le 10 juin 2023 et affichées selon la prescription fédérale sur les vitres du club
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante
SITE WEB ; raid.des.baleines.free.fr

3 COMMUNICATION

(DP) VHF OBLIGATOIRE en état de marche

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux :
CATAMARANS F18 -DART 18 -C1 – C 3 - INC FLYING BOAT-SL 16 -HC 16
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.2 Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à

ASCR SECTION VOILE Parking Saint Jean d'Acre
17000 LA ROCHELLE Tel : 05.46.41.18.47 / 07.83.04.52.64
Jusqu'au 5 juin 2023 à minuit



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'ISAF, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- 4,5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : une majoration de 30 euros sera appliquée aux concurrents après le 5 juin 2023 à minuit
- 4.7 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : nombre maximum de bateaux admis pas l'Autorité Organisatrice 80

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 10 juin 2022 à 10 h00	Droits après le 5 juin 2023 minuit
double	160 euros	190 euros
solitaire	80 euros	110 euros

- 5.2 L'inscription comprend :
- le petit déjeuner du Samedi matin
 - le panier repas pour la journée
 - le repas des équipages le samedi soir à LA COUARDE
 - le petit déjeuner du dimanche matin
 - la pasta partie du dimanche au retour à SAINT JEAN D'ACRE
 - le transport de vos affaires personnelles à LA COUARDE ainsi que le retour à SAINT JEAN D'ACRE.

Possibilité Repas du vendredi soir 15 euros par personne

Possibilité Repas du Samedi soir pour les accompagnants 15 euros par personne

6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 [DP]L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
09/06/2023	16 h00	20h00
10/06/2023	08h00	10h00

Les ratings seront affichés le 10 juin 2022 à 11h00

- 8,3 Jours de course :

Date	<classe>
10/06/2023	toutes
11/06/2023	toutes

- 8,4 Nombre de courses :

Classe	Nombre
TOUTES	2

- 8.5 Signal d'avertissement de la première course : 10 juin 2023 à 13 h00

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de rating valide.
- 9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du 10 juin 2023 à 9 h00
- 9.3 Les bateaux pourront être contrôlés aléatoirement le 10 juin 2023 à partir de 9 h00

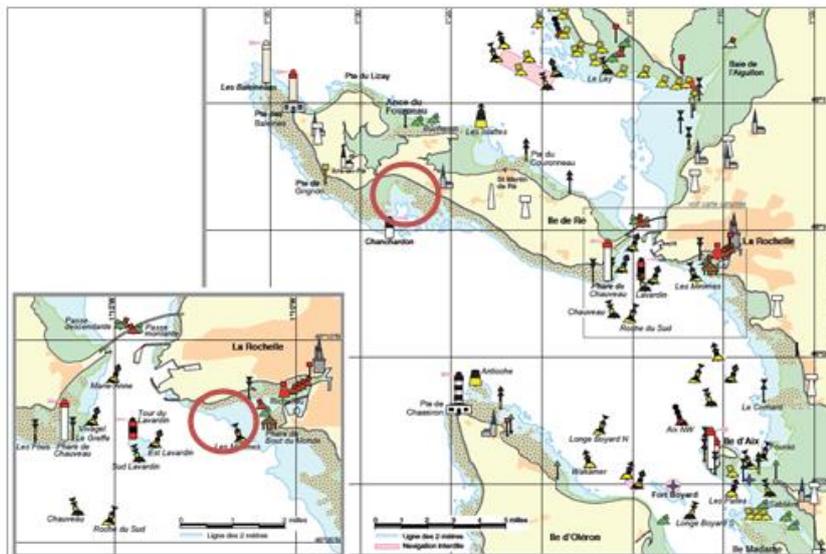
9,4

[DP] L'équipement de sécurité obligatoire est le suivant :

1 pagaie d'au moins 1 mètre de long
1 bout de remorquage flottant d'un tenant à poste de 15 mètres de long et 8 m/m de diamètre minimum
1 bout de redressage à poste de 4 mètres et de 10m/m de diamètre
1 compas de relèvement
2 flashes light ou 2 feux à main ou 2 fusées parachute
1 VHF Obligatoire
1 GPS (facultatif)

11

LIEU



LA ROCHELLE



LA COUARDE



12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants (voir annexe AC)

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : A minima

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par des **pavillons Charente maritime**

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

PROTECTION DES DONNÉES

18,1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : 16 h00 parking SAINT JEAN D'ACRE

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

Association Sportive des Cheminots Rochelais

Parking St Jean d'Âcre

17000 La Rochelle

Portable : 06 76 09 79 00 / 07.83.04.52.64

□ cheminotsvoilelarochelle@gmail.com et desforges.roland@orange.fr
SITE WEB ; raid.des.baleines.free.fr

22 MARÉES

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 10	04h47	1,88m	
	10h55	5,86m	63
	17h16	2,25m	
Dim. 11	23h25	6,10m	60
	05h52	2,06m	
	12h02	5,73m	58
	18h24	2,34m	

ANNEXE PARCOURS

Pointage officiel

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier Pointage officiel à une des marques précisées ci-dessous * (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par

V.H.F. »

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

***Liste des marques où un pointage officiel peut être effectué: TOUTES**

PARCOURS 1 (25Nm)

Départ
Bouée de dégagement éventuelle
Nord longe à contourner à bâbord
NW Aix à contourner à bâbord
Bouée de Chauveau à contourner à tribord
Arrivée entre la bateau comité à laisser à bâbord et la bouée tétraédrique blanche à laisser à tribord à proximité de la balise Richelieu



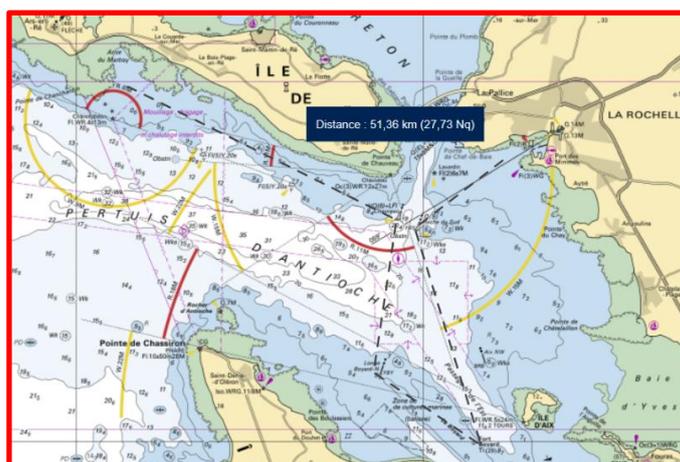
PARCOURS 2 (35Nm)

Départ
Bouée de dégagement éventuelle
Roche du sud à contourner à tribord
Marie Anne à contourner à tribord
Passe montante de l'île de ré et son balisage
Porte des Islattes (les Islattes à laisser à bâbord et un bateau arborant un 2ème substitut à laisser à tribord)
Les baleineaux à laisser à bâbord
Bouée tétraédrique à contourner à bâbord
Chanchardon à contourner à bâbord
Arrivée devant LA COUARDE entre la bateau comité à laisser à bâbord et la bouée tétraédrique blanche à laisser à tribord

PARCOURS 3 (35Nm)

Départ
Bouée de dégagement éventuelle
Chanchardon à contourner à tribord
Bouée tétraédrique à contourner à tribord
Les baleineaux à laisser à tribord
Porte des Islattes (les Islattes à laisser à tribord et un bateau arborant un 2ème substitut à laisser à bâbord)
Passe descendante de l'île de ré et son balisage
Marie Anne à contourner à bâbord
Roche du sud à contourner à bâbord
Arrivée entre la bateau comité à laisser à bâbord et la bouée tétraédrique blanche à laisser à tribord à proximité de la balise Richelieu

NOM	COULEUR	LAT	LONG	REMARQUE	FEU
bouée CHAUVEAU	JN	46°06,600 N	1°16,100 W	Cardinale Sud, sifflet	Scint. rap. B. (6) EL. B. 10 s
bouée ROCHE DU SUD	JNJ	46°06,400 N	1°15,200 W	cardinale ouest	Scint. B. (9) 15s
bouée MARIE-ANNE	NJN	46°09,300 N	1°15,100 W	cardinale Est	Scint. B. (3) 10 s
bouée NORD-OUEST AIX	NRN	46°02,400 N	1°12,200 W	marque danger isolé	non
bouée NORD LONGE	JNJ	46°01,970 N	1°16,890 W	cardinale ouest	non
pont de Ré					
PASSE MONTANTE	R.+ V. s/piles	46°10,300 N	1°14,900 W	bouées bab.& tri. À 200 m au SE Hauteur 34 m	Pont Iso.B.4 s. Bouées E.R.ou V. 4 s
Sud – Nord					
pont de Ré					
PASSE DESCENDANTE	V.+ R. s/piles	46°10,200 N	1°14,400 W	bouées tri.& bab.à 200 m au NW Hauteur 34 m	Pont Iso.B.4 s. Bouées 3 E.V.ou R.12 s
Nord-Sud					
Tour des ISLATTES	NJ	46°14'000 N	1°23,300 W	cardinale Nord	Scint. B.
FORT BOYARD	pierre	46°00,000 N	1°12,900 W	feu s/ plate forme d'accès à l'W	Scint. B. (9) 15 s
tour RICHELIEU	R	46°08,900 N	1°10,300 W	Tour couleur rouge	4 E.R. 15 s
Bouée,des baleineux		46°15,640 N	1°35,750 W	tétraédrique	



PARCOURS 4 (27 Nm)

Départ
 Bouée de dégagement éventuelle
 Roche du sud à contourner à bâbord
 NW Aix à contourner à tribord
 FORT BOYARD à laisser à tribord
 Nord longe à contourner à tribord
 Bouée de Chauveau à contourner à bâbord
 Arrivée devant LA COUARDE entre la bateau comité à laisser à bâbord et la bouée tétraédrique blanche à laisser à tribord

PARCOURS 5 (27 Nm)

Départ
 Bouée de dégagement éventuelle
 Bouée de Chauveau à contourner à Tribord
 Nord longe à contourner à bâbord
 FORT BOYARD à laisser à bâbord
 NW Aix à contourner à bâbord
 Roche du sud à contourner à tribord
 Arrivée entre la bateau comité à laisser à bâbord et la bouée tétraédrique blanche à laisser à tribord à proximité de la balise Richelieu



PARCOURS 6 (33 Nm)

Départ
 Bouée de dégagement éventuelle
 Roche du sud à contourner à bâbord
 NW Aix à contourner à tribord
 FORT BOYARD à laisser à tribord
 Nord longe à contourner à tribord
 Bouée roche du sud à contourner à bâbord
 Bouée Marie Anne à contourner à bâbord
 Bouée de Chauveau à contourner à tribord
 Arrivée devant LA COUARDE entre la bateau
 comité à laisser à bâbord et la bouée
 tétraédrique blanche à laisser à tribord

PARCOURS 7 (33 Nm)

Départ
 Bouée de dégagement éventuelle
 Bouée de Chauveau à contourner à bâbord
 Bouée Marie Anne à contourner à bâbord
 Bouée roche du sud à contourner à tribord
 Nord longe à contourner à bâbord
 FORT BOYARD à laisser à bâbord
 NW Aix à contourner à bâbord
 Roche du sud à contourner à tribord
 Arrivée entre la bateau comité à laisser à
 bâbord et la bouée tétraédrique blanche à
 laisser à tribord à proximité de la balise
 Richelieu

Suivant les conditions météo le comité de course se laisse la possibilité de construire un parcours, celui-ci sera remis aux concurrents au moment du briefing.